

Arc-en-Ciel

Route de Chainaz

74540 Alby/Chéran

NOTICE DESCRIPTIVE
du 20 mars 2009

Logements Intermédiaires

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'article 18 du décret n°67.1166 du 22.12.1967 et l'article R 261-13 du C.C.H. publié en annexe de l'arrêté du 10.05.1968

Sommaire :

<i>I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</i>	3
<i>II. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</i>	7
<i>III. ANNEXES PRIVATIVES</i>	15
<i>IV. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</i>	16
<i>V. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE</i>	20
<i>VI. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</i>	21

Bavette aluminium débordante ou appui en béton saillant pour les pièces d'appui des fenêtres selon impératif technique.

1.2.3. Murs pignons

Idem paragraphe 1.2.2.1.

1.2.4. Murs mitoyens

Idem paragraphe 6.6.2.

1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias, locaux poubelles)

Sans objet.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Sans objet.

1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs

1.2.7.1. Entre locaux privatifs

Voiles en béton armé banché ou en blocs de maçonnerie à bancher.

1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, hall et locaux divers)

Voiles en béton armé banché ou en blocs de maçonnerie à bancher ou en béton cellulaire.

1.2.7.3 Entre locaux privatifs et comble technique

Sans objet.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers sur étages courants

Plancher dalle pleine en béton armé ou en dalles préfabriquées d'usine, au choix de Bouygues immobilier. L'épaisseur des dalles sera déterminée par l'ingénieur béton armé, en accord avec les bureaux d'études thermique et acoustique, et validée par l'organisme de contrôle du projet.

Réserve de sol sur l'ensemble des pièces pour revêtements de sol scellés ou chape flottante rapportée suivant les pièces.

1.3.2. Planchers sous terrasse

Idem paragraphe 1.31.

1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Idem paragraphe 1.3.1.

1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

- Plancher dalle pleine en béton armé ou en dalles préfabriquées d'usine (au choix de Bouygues Immobilier) avec isolation thermique en sous-face et isolant sous chape, suivant études du thermicien.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. Entre pièces principales

Cloisons constituées de plaques de plâtre sur résille carton de 50 mm, ou murs béton banché ou murs en blocs maçonnés (suivant plans).

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de services

Idem paragraphe 1.4.1.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. Escaliers

Escaliers communs : en béton armé, constitué de volées droites ou balancées suivant plans Architecte.

1.5.2. Escaliers de secours

Sans objet.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet pour les logements.

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.3. Conduits d'air frais

Entrées d'air frais prévues sur menuiseries extérieures, extraction réalisée par bouches et conduits métalliques en acier galvanisé spiralé suivant le principe de ventilation retenu, suivant l'isolement acoustique de façade à respecter et calcul du bureau d'études acoustiques et avis organisme de contrôle.

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5. Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

Descentes en PVC

1.7.2. Chutes d'eaux usées

Placées dans les gaines techniques intérieures par canalisations PVC de diamètre appropriés aux appareils évacués.

1.7.3. Canalisations en sous-sol et sous dallage RDC

En tuyaux PVC.

Protection mécanique des canalisations si nécessaire en sous sol.

1.7.4. Branchements aux égouts

Installation des réseaux compris toutes sujétions jusqu'aux limites de propriété et jusqu'au rejet à l'égout, branchements compris.

1.8. TOITURES

1.8.1. Charpente, couverture et accessoires

Tuiles posés sur charpente en fermettes bois industrielles. Teinte suivant prescription du permis de construire.

1.8.2. Etanchéité et accessoires

Terrasses inaccessibles : étanchéité en feuille de bitume élastomère

Terrasses privatives : étanchéité en feuille de bitume élastomère, isolation thermique selon nécessité, épaisseur suivant étude thermique.

Protection des terrasses accessibles : par dalles béton posées sur plots PVC.

Protection des terrasses inaccessibles : par gravillons roulés ou étanchéité auto-protégée.

Terrasse sur sous-sol : étanchéité en feuille de bitume élastomère.

Protection des terrasses jardins : drain en polystyrène alvéolé, feutre anti-contaminant et terre végétale.

1.8.3. Souche, ventilation et conduits divers

En toiture, par conduits métalliques galvanisés ou souches maçonnées suivant la nature du conduit ou tuiles à douille.

1.8.4 Châssis de toiture

Châssis 6 tuiles pour accès entretien de toiture.

II. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Pièces de vie (séjour, cuisine, chambres)

Séjour cuisine :

- carrelage grès émaillé MARAZZI 33 x 33 cm environ posé scellé ou collée sur chape mortier et résilient acoustique, plinthes carrelées assorties. Pose droite. Coloris à choisir dans la gamme proposée par BOUYGUES IMMOBILIER.

chambres:

- revêtement de sol souple de type moquette de marque Balsan ou équivalent, avec plinthes bois peintes.

Coloris à choisir dans la gamme proposée par BOUYGUES IMMOBILIER.

2.1.2. Pièces d'eau

Salle de bains, salle d'eau :

- carrelage grès émaillé MARAZZI 33 x 33 cm ou 20*20 environ pour salle de bains, coordonné aux revêtements muraux, pose scellée ou collée sur chape mortier avec résilient acoustique. Pose droite.

Plinthes carrelées assorties (hors parois avec faïences).

Coloris à choisir dans la gamme proposée par BOUYGUES IMMOBILIER.

2.1.3. Dressing, buanderie, rangements

Sans objet.

2.1.4. Entrées et dégagements

Carrelage grès émaillé MARAZZI 33 x 33 cm environ posé scellé (au choix de BOUYGUES IMMOBILIER) sur chape mortier et résilient acoustique, plinthes carrelées assorties. Pose droite.

Coloris à choisir dans la gamme proposée par BOUYGUES IMMOBILIER.

2.1.5. Balcons et terrasses

Si étanchés : dalles béton posées sur plots PVC sur étanchéité.

Si non étanchés : dalle béton armé avec pente, revêtue d'un carrelage 20x20 collé (pose droite) : coloris au choix de l'architecte.

Seuil des portes fenêtres: béton brut

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de services

Salle de bains et salle d'eau : faïence sur une hauteur de 2m par rapport au sol fini sur 3 côtés au pourtour de la baignoire ou du bac à douche y compris tablier de baignoire ou socle du receveur de douche revêtue de faïence.

Faïence avec un listel, coloris à choisir dans la gamme proposée par BOUYGUES IMMOBILIER.

Cuisine : faïence blanche 20x20 cm sur une hauteur de 0.60 m environ en crédence au-dessus de l'évier, avec retour si nécessaire.

2.2.2. Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3. PLAFONDS (autres que peintures, tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

Certaines pièces recevront des faux plafonds composés d'une plaque de plâtre vissée sur ossature métallique pour permettre le passage de canalisation de ventilation (VMC, VP eaux usées et eaux vannes - localisation suivant plans)

2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre sans objet

2.3.3. Plafonds des loggias sans objet

2.3.4. Sous-faces des balcons Peinture type pliolithe.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries PVC de couleur blanche avec profilé de renfort en acier galvanisé.

Double vitrage iso-thermique (4/12/4 minimum).

Menuiseries conformes à la nouvelle réglementation thermique renforçant l'isolation du bâtiment.

Bouches d'entrée d'air : voir chapitre 1.6.3

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services

Idem paragraphe 2.4.1.

2.4.3 Fenêtres de toit

Voir chapitre 1.8.4.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTIONS SOLAIRES

2.5.1. Pièces principales

Occultation par volets roulants PVC avec coffre monobloc en saillie intérieure manœuvrés manuellement par tige.

2.5.2. Pièces de services

Idem paragraphe 2.5.1, sauf pour les salles de bains, salles d'eau, dressing, ou aucune occultation n'est prévue.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques à sceller pour les portes palières et huisseries métalliques standard pour les portes intérieures aux logements incorporées aux cloisons de distribution.

2.6.2. Portes intérieures

Portes à âme alvéolaire iso-planes, butée au sol, penne demi-tour pour partie chambre, condamnations pour WC, salle de bains et salle d'eau

Garniture HOPPE Roissy coloris aluminium finition anodisé argent sur plaque ou équivalent.

2.6.3. Impostes et menuiseries

Sans objet.

2.6.4. Portes palières

Portes palière de marque BLOC FER ou équivalent à âme pleine à peindre avec fermeture 3 points + 2 points antidégondage.

Judas optique.

Butée de sol.

Seuil à la «suisse» bois avec joint phonique.

Moulures décoratives sur la face extérieures (au choix de l'architecte), iso-plane pré-peinte sur face intérieure.

2.6.5. Portes de placards

Placard de marque SIFISA, ligne GRAPHIC ou équivalent :

- cadres et montants en acier laqué blanc, portes en panneaux de particules finition Frêne blanc (porte battante si la largeur du placard est inférieure à 1m, porte coulissante si la largeur du placard est supérieure à 1m).

Localisation suivant plans architecte.

2.6.6. Moulures et habillages

Sans objet

2.6.7. Escaliers bois des logements en duplex

Sans objet

2.7. SERRURERIE ET GARDES CORPS

2.7.1. Barres d'appuis et garde-corps balcons et terrasses

En acier avec protection thermolaquée, géométrie suivant plans Architectes et avis de l'organisme de contrôle.

2.7.2. Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. Ouvrages divers

Séparatifs de balcons ou terrasses : murs béton cellulaire enduit ou élément verrier translucide sur ossatures en serrurerie (au choix de l'architecte).

2.8. PEINTURES – PAPIERS – TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1.	Sur menuiseries	Néant.
2.8.1.2.	Sur fermetures et protection	Néant.
2.8.1.3.	Sur serrureries	Néant.
2.8.1.4	Sur façades	Idem paragraphe 1.2.2.
2.8.1.5.	Sur plafonds des balcons	Peinture pliolithe 2 couches.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries

- Menuiseries à peindre : finition par deux couches de peinture blanche acrylique aspect satiné.

- Huisseries : finition par deux couches de peinture acrylique blanche aspect satiné.

2.8.2.2. Sur murs

- Pièces humides : gouttelette fine projetée de type Bagar ou équivalent aspect mat couleur blanche.

- Intérieurs des placards des pièces sèches : idem pièce attenante.

- Murs des pièces sèches : gouttelette fine projetée de couleur blanche de type Bagar ou équivalent.

2.8.2.3. Sur plafonds

Gouttelette fine projetée de type Bagar ou équivalent.

2.8.2.4. Sur canalisations apparentes

Egrenage, et deux couches de peinture glycérophtalique ou acrylique

2.8.3. Papiers peints

- | | | |
|----------|--------------|------------|
| 2.8.3.1. | Sur murs | Sans objet |
| 2.8.3.2. | Sur plafonds | Néant. |

2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastiques, etc.)

- | | | |
|----------|--------------|--------|
| 2.8.4.1. | Sur murs | Néant. |
| 2.8.4.2. | Sur plafonds | Néant. |

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS**2.9.1. Equipements ménagers des cuisines**

- 2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie.

- Dans les cuisines évier inox de 1.20 m (2 bacs et un égouttoir), suivant plans, avec robinetterie mitigeuse PORCHER (modèle OLYOS 2) ou équivalent.

- 2.9.1.2. Appareils et mobilier.

Meuble sous évier mélaminé blanc 2 portes pour évier 1.20 m avec égouttoir suivant plans.

- 2.9.1.3. Evacuation des déchets.

Espace réservé collectif pour ordures ménagères à l'entrée de la résidence (selon plans architecte)

- 2.9.1.4. Armoire sèche linge

Néant.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

- 2.9.2.1. Distribution d'eau froide.

- Piquage sur colonne montante avec robinet d'arrêt et manchette pour compteur et détendeur si nécessaire.
- Distribution en tube PER ou cuivre (au choix de BOUYGUES IMMOBILIER)
- Les compteurs individuels ne sont ni fournis ni posés

- 2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.

- Sans objet.

- 2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude sanitaire individuelle

- La production d'eau chaude sera réalisée par l'intermédiaire de ballons d'eau chaude sanitaire de marque Atlantic ou équivalent. Ces ballons seront dimensionnés suivant les instructions du BET fluides de l'opération.

2.9.2.4. Evacuations eaux usées / eaux vannes

Par tuyaux PVC jusqu'aux chutes collectives

2.9.2.5. Distribution gaz

Sans objet

2.9.2.6. Branchements en attente

- lave linge : évacuation en PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en attente dans cuisine ou salle de bains (suivant plans).

- lave vaisselle : évacuation PVC et alimentation en eau avec robinet d'arrêt en cuisine (hormis pour les T2, ayant un coin cuisine inférieur à 4m², pas d'attentes de prévues)

2.9.2.7. Appareils sanitaires

Suivant plan :

- Baignoire ROCA (modèle Contesa) ou équivalent de longueur 1,70 m et de largeur 70 cm en acier émaillé blanc, équipée d'une robinetterie mitigeuse avec douchette et support " téléphone " PORCHER (OLYOS 2) ou équivalent.

- Cuvette WC porcelaine blanc PORCHER (ULYSSE 2) ou équivalent avec réservoir bas apparent et abattant double rigide en PVC blanc.

- Plan monovasque Chêne Vert (Plan classic) ou équivalent.

- Bac à douche céramique blanc PORCHER (ULYSSE 2) ou équivalent, dimensions 80 x 80cm, robinetterie douche à tête céramique mitigeuse, douchette et flexible posé sur robinetterie.

- un robinet de puisage sur terrasses étanchées.

2.9.3. Equipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

Installation conforme à la norme C 15-100
Comptage électrique avec tarif jour/nuit

Fourreaux encastrés dans planchers, murs et cloisons.
Appareillage de type ESPACE de chez ARNOULD ou équivalent.
Tableaux électriques placés dans les halls d'entrée

2.9.3.2. Puissance à desservir

Puissance : 6 à 12 kW par logement

Recommandation importante : BOUYGUES IMMOBILIER recommande aux propriétaires et à leurs locataires de se conformer étroitement aux règles de sécurité en vigueur en cas d'installation d'appareils et d'équipements électriques. En outre,

nous attirons leur attention sur l'obligation d'équiper les salles de bains et toilettes d'appareils d'éclairage et armoire de toilettes de classe 2.

Terminologie :

PL : point lumineux équipé d'une douille provisoire à bout de fil

SA : simple allumage

VV : va et vient

2.9.3.3. Equipements de chaque pièce

- Entrée :

- un PL en plafond (ou en applique selon plan) sur SA,
- une prise de courant 16A + terre

- Séjour :

- un PL en plafond sur SA
- cinq prises de courant 16 A + terre (avec un minimum d'une prise par tranche de 4m2)
- une prise de communication, une prise de télévision (à côté l'une de l'autre)

- Cuisine :

- un PL en plafond sur SA
- un PL en applique sur SA au dessus évier
- quatre prises de courant 16 A + terre à 1.20 m de hauteur évier
- une connexion terminale 32 A + terre + 1 prise 16 A + terre directe (sauf logement T1)
- une prise 16 A + terre indépendante pour lave-vaisselle
- une prise 16 A + terre indépendante pour lave-linge si celui-ci est prévu en cuisine
- une prise 16 A + terre à l'entrée de la cuisine à côté de l'interrupteur
- une prise 16 A + terre basse à l'emplacement du réfrigérateur.
- une prise de communication

- WC :

- un PL en plafond sur SA
- une prise de courant 16 A + terre à hauteur, à côté de l'interrupteur

- Dégagement :

- PL en plafond ou en applique selon plan, commandé sur SA
- une prise de courant 16 A + terre

- Chambres :

- une prise de communication
- un PL en plafond sur SA
- trois prises de courant 16 A + terre
- dans la chambre principale : trois prises de courant 16 A + terre, 1 prise TV,
- une prise de télévision dans la chambre principale

- Salle de bains ou toilettes :

- un PL en plafond sur SA
- un PL en applique sur SA (bandeau lumineux)
- une prise de courant 16 A + terre (hauteur : 1.20 m environ, à côté de l'interrupteur)
- une prise 16 A + terre indépendante pour lave-linge si celui-ci est prévu en salle de bains

- Balcon, loggia, terrasse :

- une prise de courant 16 A + terre étanche posée en saillie

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Un bouton poussoir à proximité de la porte palière et sonnerie incorporée au tableau électrique.

2.9.4. Chauffage – Cheminée – Ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage électrique infra câble au sol sauf dans salles de bains et salles d'eau.

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -10° C

Les températures respecteront la réglementation en vigueur.

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Plancher rayonnant électrique en chape sauf salles de bains et salles d'eau : sèche serviette ACOVA (Atoll) ou équivalent dans la salle de bains principale.

2.9.4.4. Conduits de fumée

Néant

2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée avec extraction de l'air vicié par les pièces humides.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Entrées d'air frais dans les séjours et chambres incorporées aux menuiseries extérieures (dans les coffres de volets roulants), extraction réalisée par bouches et conduits métalliques en acier galvanisé spiralé suivant le principe de ventilation retenu, suivant isolement acoustique de façade à respecter et calcul du bureau d'études acoustiques et avis organisme de contrôle ..

2.9.6. Equipements de télécommunications

L'installation sera conforme à la norme en vigueur.

2.9.6.1. Radio, Télévision

Une prise télévision dans le séjour et dans la chambre principale pour réception des chaînes analogiques hertziennes.

2.9.6.2. Téléphone

Gaine encastrée

Une prise de communication reliée à l'installation principale sera placée dans le séjour, chaque chambre et la cuisine

III. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

3.1.1. Murs ou cloisons	Sans objet
3.1.2. Plafonds	Sans objet
3.1.3. Sols	Sans objet
3.1.4. Porte d'accès	Sans objet
3.1.5. Ventilation naturelle	Sans objet
3.1.6. Equipements électriques	Sans objet

3.2. PARKINGS ET BOXES EN SOUS-SOLS

3.2.1. Murs ou cloisons

Murs en béton ou cloisons en blocs aggloméré de béton suivant plans pour garage.
Cloisons en béton ou néant, suivant plans pour parking.

3.2.2. Plafonds

Isolation thermique sous partie habitée, autres parties, en dalle béton armé brute.

3.2.3. Sols

Sol béton brut

3.2.4. Porte d'accès

Porte métallique basculante pour les boxes fermés (suivant plans), à manœuvre manuelle et fermeture à clé

3.2.5. Ventilation des garages

Sans objet.

3.2.6. Equipements électriques

Sans objet.

3.3. PARKINGS EXTERIEURS :

3.3.1. Sols

Selon prescriptions permis de construire

3.3.2. Délimitation au sol	Par peinture de sol
3.3.3. Système de repérage	Sans objet
3.3.4. Système condamnant l'accès	Sans objet

IV. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. PORCHE D'ENTREE DE L'IMMEUBLE – PALIER DU REZ-DE-CHAUSSEE

4.1.1. Sols

Suivant plan de l'Architecte.

4.1.2. Parois

Suivant plan de l'Architecte.

4.1.3. Plafonds

Suivant plan de l'Architecte.

4.1.4. Eléments de décoration

Sans objet.

4.1.5. Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Sans objet.

4.1.6. Boîtes aux lettres

Ensemble de boîtes à lettres suivant norme de La Poste

4.1.7. Tableau d'affichage

À la charge de la copropriété.

4.1.8. Chauffage

Néant

4.1.9. Equipement électrique

Eclairage par appliques sur minuterie.
Allumage par détecteur de présence.

4.2. CIRCULATIONS ET PALIERS D'ETAGES

4.2.1. Sols

Suivant plan de l'Architecte.

4.2.2. Murs

Suivant plan de l'Architecte.

4.2.3. Plafonds

Suivant plan de l'Architecte.

4.2.4. Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5. Chauffage

Néant.

4.2.6. Portes

Sans objet.

4.2.7. Equipement électrique

Eclairage sur minuterie, par appliques décoratives.
Allumage par détecteur de présence.

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

4.3.1. Sols

Sols en enrobé.

4.3.2. Murs

Béton brut ou parpaing ciment rejointoyés.

4.3.3. Plafonds

Béton coffré brut avec ou sans isolation thermique, suivant nécessité

4.3.4. Portes d'accès

Sans objet

4.3.5. Rampe d'accès pour véhicules:

Sans objet.

4.3.6. Equipement électrique:

Éclairage non permanent par luminaires équipés de lampes fluorescentes.
(Allumage par ballast électronique niveau d'éclairage entre 40 et 60 lux)
commandé par détecteurs de présence avec système de temporisation
permettant d'accepter des dérogations d'allumage avec remise automatique
au régime programmé.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Cages d'escaliers desservant les sous-sols et extérieurs

4.4.1.1. Sols des paliers d'escaliers

Sols béton surfacé et peinture anti-poussière.

4.4.1.2. Murs

Enduit monocouche projeté.

4.4.1.3. Plafonds – sous face paliers – cage – paillasse

Peinture pliolithe.

4.4.1.4. Chauffage – Ventilation

Néant.

4.4.1.5. Eclairage

Par appliques sur minuterie commandés par détecteurs de présence.

4.4.2. Cages d'escaliers desservant les étages

4.4.2.1. Sols des paliers d'escaliers

Carrelage scellé sur chape (au choix de l'architecte).

4.4.2.2. Parois verticales

Enduit monocouche projeté.

4.4.2.3. Plafonds, sous-face, paliers et volées d'escaliers

Peintures pliolithes.

4.4.2.4. Sols de l'escalier

Peinture anti poussière.

4.4.2.5. Chauffage - Ventilation

Sans objet

4.4.2.6. Eclairage

Par applique sur minuterie commandés par détecteurs de présence.

4.4.2.7. Equipements de sécurité incendie

Sans objet

4.5. LOCAUX COMMUNS

- 4.5.1. Garage à bicyclettes, voitures d'enfants** Néant
- 4.5.2. Buanderie** Néant
- 4.5.3. Séchoir** Néant
- 4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien** Néant
- 4.5.5. Locaux sanitaires piscine** SANS OBJET

4.6. LOCAUX SOCIAUX

- 4.6.1. Salle de bricolage** Néant
- 4.6.2. Salle de jeux et de réunion** Néant

4.7. LOCAUX TECHNIQUES**4.7.1. Espace de réception des ordures ménagères**

Réception dans espace ordures ménagères situé à l'entrée de la résidence, conteneurs à la charge de la copropriété.
Positionnement suivant plans.

- 4.7.2. Chaufferie** Néant
- 4.7.3. Sous-station de chauffage** Néant
- 4.7.4. Local des surpresseurs** Néant
- 4.7.5. Local EDF** Néant
- 4.7.6. Local machinerie ascenseur** Néant
- 4.7.7. Local ventilation mécanique**
Dans locaux techniques en combles
- 4.7.8. Local transformateur EDF**
Local transformateur situé à l'entrée de la résidence.
- 4.7.9. Pompage de relevage** Néant
- 4.7.10. Locaux ballons d'eau chaude solaire** Néant

V. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 TELECOMMUNICATIONS

5.1.1. Téléphone

Depuis la chambre de tirage située en limite de propriété jusqu'aux logements.

5.1.2. Antenne Télévision et Radio

Idem article 2.9.6

5.2. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Réception dans espace ordures ménagères situé à l'entrée de la résidence, conteneurs à la charge de la copropriété.
Positionnement suivant plans.

5.3. ALIMENTATION EN EAU FROIDE

5.3.1. Comptage généraux

Positionnés selon indications des services concédés.

5.3.2. Sur-presseurs d'eau froide

Si nécessaire.

5.3.3. Colonnes montantes

Située en gaine palière.

5.3.4. Branchements particuliers

Y compris manchette pour sous-comptage éventuel (compteur à la charge de la copropriété).

5.4. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.4.1. Comptage des services généraux

Le comptage des services généraux se fera à proximité de l'armoire Services Généraux correspondants.

5.4.2. Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées dans gaines.

5.4.3. Branchement et comptage particuliers

Depuis la colonne montante jusqu'au compteur situé dans le logement.

VI. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1. Voirie d'accès

Suivant prescriptions du permis de construire et accord des services techniques de la Ville.

6.1.2. Trottoirs

Suivant projet d'aménagement.

6.1.3. Parkings visiteurs

Réalisés en enrobé avec délimitation au sol par marquage à la peinture

6.2. CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. Chemin d'accès aux entrées

Suivant projet d'aménagement

6.3. ESPACES VERTS

6.3.1. Aires de repos

Suivant plan d'exécution des aménagements extérieurs

6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs et haies

Suivant plan d'exécution des aménagements extérieurs

6.3.3. Engazonnement

Idem paragraphe 6.3.2

6.3.4. Arrosage

Sans objet

6.3.5. Bassins décoratifs

Sans objet

6.3.6. Chemins de promenade

Suivant plan d'exécution des aménagements extérieurs

6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

Eclairage extérieur suivant plan d'exécution des aménagements extérieurs

6.4.1. Signalisation des entrées des immeubles**6.4.2. Éclairage des voiries, espaces verts et autres****6.6. CLOTURES****6.6.1. Sur route**

Haies végétales selon prescriptions et détails de l'architecte.

6.6.2. Avec les propriétés voisines

Haies végétales + clôture simple torsion h=1.20m suivant plan d'aménagement.

6.6.3. Jardins privés

Haies végétales suivant plan de masse Architecte et plan du paysagiste

6.7. RESEAUX DIVERS**6.7.1. Eau**

Alimentation depuis le domaine public.
Un compteur général à l'entrée.

6.7.2. Gaz

Sans objet

6.7.3. Electricité (poste de transformation)

Raccordement au réseau BT.

6.7.4. Extincteurs

Installés selon la réglementation par la copropriété.

6.7.5. Egouts

Raccordement au réseau public par canalisation PVC ou ciment (au choix de BOUYGUES IMMOBILIER).

6.7.6. Epuration des eaux

Néant

6.7.7. Télécommunications

Raccordement au réseau mutualisé téléphonique.

6.7.8. Drainage du terrain

suivant plan BET VRD

6.7.9. Evacuation des eaux de pluies de toitures, terrasses des bâtiments et ruissellement sur le terrain, espaces verts...

Par raccordement au réseau public direct ou indirect après rétention avec débit de rejet calibré si admis par la Commune d'Alby/Chéran après validation de l'organisme de contrôle.

Réerves :

En cours de travaux des modifications pourront être apportées à ce descriptif suite à des impératifs techniques, mettant le constructeur dans l'obligation de renoncer à tel matériel, matériaux ou telle composition.

Dans ce cas, matériel ou matériaux nouveaux, disposition nouvelle, seront de qualité équivalente à ceux supprimés ou modifiés.

Fin de la notice descriptive